

Certificat N° : CC/2012/1109

## PERMIS DE NAVIGATION

Délivré en vertu des dispositions du Code des transports et du Décret n°84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

*En application du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée, par écrit, par l'armateur un mois avant sa date d'expiration.*

### 1 CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

Nom du navire	<b>VIA MISTRAL</b>	Jauge brute Londres (UMS)	<b>1737</b>
Numéro ou lettres distinctifs	<b>FGRY</b>	Jauge brute Oslo (Tx)	-
Port d'immatriculation	<b>Concarneau</b>	Longueur hors tout (m)	<b>78.33</b>
Numéro d'immatriculation	<b>CC 790 948</b>	Longueur de référence (m) <sup>1</sup>	-
Type de navire <sup>2</sup>	<b>Navire de pêche</b>	Puissance propulsive (kW)	<b>3281</b>

**1.1** Il lui a été attribué **Un franc-bord minimum (été) de<sup>3</sup> de : 297 mm**

**1.2** Sa drome de sauvetage est ainsi composée :

1 canots de secours<sup>4</sup> ;  
embarcations de sauvetage susceptibles de recevoir un total de personnes, dont embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours ;  
2 radeaux de sauvetage susceptibles de supporter un total de 2 X 25 personnes ;  
engins flottants susceptibles de supporter un total de personnes ;  
8 bouées de sauvetage dont 4 lumineuses, et 2 munies d'un fumigène ;  
37 brassières de sauvetage dont pour enfants ;  
/ combinaisons d'immersion.

**1.3** Toutefois, le navire bénéficie des exemptions suivantes<sup>5</sup> :

**Pas de combinaison d'immersion en zone tropicale**  
**Stabilité étudiée sans givrage**  
**Autorisation d'usage du skiff en tant que canot de secours**

### 2 LE PRÉSENT PERMIS DE NAVIGATION EST VALABLE POUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES CI-APRÈS :

**2.1** Catégorie de navigation et parcours autorisé<sup>6</sup>: **1ère catégorie**

**1ère avec 0 passagers à bord, soit un nombre maximal de personnes à bord : 29 et sur le parcours autorisé : zones SMDSM A1, A2 et A3 - navigation limitée au nord de la latitude 21°S (exemption de la combinaison d'immersion CCS 825/NAV.29**

**2.2** Nombre maximal de personnes à bord : **25**, dont :

**Membres de l'équipage : 24**

**Personnel spécial : 0**

**Passagers : 1**

**2.3** Autres conditions ou limitations d'exploitation<sup>7</sup>:

**Senne et accessoires : 60t - skiff : 27t - embarcation de servitude : 5t**  
**funes : 4,45t - matériel divers : 11t**

<sup>1</sup> Uniquement pour les navires soumis aux divisions 223 et 226 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié

<sup>2</sup> Navire à passagers, Navire de charge, Navire spécial, Navire de pêche, Navire de plaisance à utilisation commerciale.

<sup>3</sup> Sélectionner la mention pertinente.

<sup>4</sup> Ne sont pas compris dans ce nombre les embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours.

<sup>5</sup> Avec références de la décision

<sup>6</sup> Parcours à préciser pour les navigations en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégories

<sup>7</sup> Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...

**Le permis de navigation atteste que les vérifications effectuées dans les conditions arrêtées par le ministre chargé de la mer n'ont pas permis de détecter de défaut apparent de nature à empêcher le navire de prendre la mer pour des motifs de sécurité, d'habitabilité ou d'hygiène du navire, de prévention des risques professionnels maritimes ou de prévention de la pollution.**

Le présent permis de navigation est valable jusqu'au : **23 juin 2013**

Lieu : **Abidjan**  
Date : **23 juin 2012**  
Signature de l'agent autorisé :

**Sébastien LEVEY**  
Inspecteur de la Sécurité des Navires et  
des Risques Professionnels Maritimes



### RENOUVELLEMENTS / PROROGATIONS

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé** <sup>3</sup> jusqu'au :

Lieu :  
Date :  
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé** <sup>3</sup> jusqu'au :

Lieu :  
Date :  
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé** <sup>3</sup> jusqu'au :

Lieu :  
Date :  
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé** <sup>3</sup> jusqu'au :

Lieu :  
Date :  
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé** <sup>3</sup> jusqu'au :

Lieu :  
Date :  
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé** <sup>2</sup> jusqu'au :

Lieu :  
Date :  
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé** <sup>3</sup> jusqu'au :

Lieu :  
Date :  
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

<sup>3</sup> Rayer la mention inutile